Direction générale aménagement
Direction déplacements
Service gestion ouvrages d'art
Référence : K57107

Affaire suivie par :
Christophe COUSIN
Tél. 02 28 20 44 76

Messieurs les Directeurs
Entreprises attributaires de l'accord-cadre
N° K571PA
Remplacement et réparation de joints de chaussée sur ouvrages d'art

Objet :	**Lettre de consultation du marché subséquent n° K57110**
Consultation :	**Travaux de joints de chaussée sur ouvrage d'art – Délégation du Vignoble**
Accord-cadre de référence :	**Remplacement et réparation de joints de chaussé sur ouvrages d'art**

Messieurs les Directeurs,

Afin de procéder à la passation d'un marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre cité ci-dessus, je vous invite à nous transmettre votre offre (confidentielle) **avant le jeudi 15 juin 2023 à 16h00**, à l'adresse suivante : https://marches.loire-atlantique.fr

Cette remise en concurrence intervient à la survenance du besoin dans les conditions suivantes :

Les offres des marchés subséquents seront remises par voie électronique.

Pour formuler votre offre, vous trouverez les pièces nécessaires à son élaboration sur le profil d'acheteur : https://marches.loire-atlantique.fr selon la procédure ci-après :

- Rechercher une procédure restreinte
- Prendre onglet annonces et choisir Recherche d'une procédure restreinte

Et compléter l'écran :

- Entité publique (menu dérouleur choisir Département de Loire-Atlantique (44000 Nantes))
- Référence : **K57110**
- Code d'accès : **K57110MS**

Puis bouton noir à droite : lancer la recherche

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- La lettre de consultation
- Le marché subséquent (MS) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Les fiches de travaux à réaliser (FT)
- Les plans de situation des ouvrages (PS)

Votre offre, exprimée en EURO et rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, devra comporter les pièces suivantes :

Libellés	Signature
Le marché subséquent (MS) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non

Toute offre incomplète ou transmise après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenue.

Aucune variante n'est autorisée.

Une visite sur site est préconisée et sera à effectuer par le candidat seul.

Le critère retenu pour le jugement des offres est pondéré de la manière suivante :

Critère	Pondération
1-Prix des prestations	100

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 points comme suit :

CRITERE 1 : PRIX DES PRESTATIONS : 100 points

Ce critère sera jugé sur la base du détail quantitatif estimatif rempli par le candidat.

L'offre la moins disante obtiendra 100 points.

Le nombre de points obtenus pour les autres offres est égal à :

(Montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre) x 100.

Le marché subséquent sera attribué après analyse de votre offre et notifié par le pouvoir adjudicateur.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous devez transmettre impérativement votre demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.loire-atlantique.fr.

Nous portons à votre attention que toute absence de réponse doit être justifiée par écrit sous peine de vous voir appliquer les pénalités et sanctions définies à l'accord-cadre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Messieurs les Directeurs, mes salutations distinguées.

Pour le Président du conseil départemental,
Le chef du service gestion ouvrages d'art

Denis LEPETIT